



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUT

Question écrite n° 71478

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que la Conférence nationale des IUT vient de se prononcer contre la création d'un département d'IUT à Forbach et d'un autre à Thionville. Or ces deux départements sont indispensables pour mettre en place un IUT de plein exercice dans le bassin sidérurgique et un autre dans le bassin houiller. Avec plus d'un million d'habitants, le département de la Moselle est sous-équipé en matière universitaire et un rattrapage important est réclamé à tous les niveaux. L'avis de la Conférence nationale des IUT va donc à contre-courant d'une logique d'aménagement du territoire. De plus, des milliers de familles modestes du bassin thionvillois et de l'est mosellan risquent d'être privées d'une véritable démocratisation de l'accès de l'enseignement supérieur. Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, des aménagements précis ont été pris. En conséquence, elle lui demande de confirmer de manière solennelle que, dès la rentrée 2002, les départements d'IUT en cause seront ouverts. Les collectivités locales de Lorraine et les communes concernées ont assumé toutes leurs responsabilités ; il serait inconcevable que l'Etat soit seul défaillant.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71478

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 23